

declareit

Infoticker

Décembre 2022

Chères lectrices et chers lecteurs

L'année 2022 touche bientôt à sa fin et nous espérons vous retrouver en bonne santé à cette période de l'année. L'équipe de Declare-it est actuellement fortement mobilisée pour analyser et réaliser les exigences de Passar 1.0. Notre objectif est de vous présenter la nouvelle version 5.0 de Declare-it l'année prochaine.

Consacrez quelques minutes de votre temps pour une mise à jour rapide et efficace concernant les dernières actualités, afin que vous puissiez faire le point à ce sujet avec vos spécialistes en informatique internes.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et un excellent début d'année 2023.



Jürg Zellmeyer
Product Manager Cargowise
juerg.zellmeyer@wisetechglobal.com



Thomas Cattaruzza
Product Manager Declare-it
thomas.cattaruzza@wisetechglobal.com

Passar**Groupe d'accompagnement Économie**

La réunion trimestrielle du groupe d'accompagnement Économie a eu lieu en ligne le lundi 28 novembre 2022. Les autorités douanières ont fourni des informations sur les actualités de l'OFDF, l'état d'avancement de la révision totale de la loi sur les douanes et la situation actuelle de Passar 1.0.

Des voies rapides et de transit ont été spécialement aménagées à Chiasso et Stabio, ce qui réduit le temps de traitement des camions à une fraction de seconde. Une présentation physique des documents T au guichet est inutile dans le cas où le conducteur les enregistre déjà à l'aide de l'ActivApp. Aujourd'hui 40% des trajets en transit sont déjà effectués par la voie rapide aux deux postes frontières. Le nouveau processus donne un premier aperçu de la manière dont Passar permettra à l'avenir une activation automatique des déclarations de marchandises à la frontière. (jz)

Informations supplémentaires

[De 30 minutes à quelques secondes: Bienvenue à la douane du futur](#)

Agenda

Lors de la réunion du groupe d'accompagnement Économie, l'OFDF a réaffirmé que les dates d'introduction et de passage à DaziT existantes et déjà communiquées seraient maintenues.

- Passar 1.0 sera mis à disposition par l'OFDF à partir du 1^{er} juin 2023.
- Jusqu'au 31.10.2023, les ouvertures de transit peuvent être déclarées aussi bien dans le NCTS existant (phase 4) que dans le nouveau Passar transit (NCTS phase 5).
- Jusqu'au 30.9.2023, les clôtures du régime de transit doivent être déclarées en utilisant l'application NCTS existante. L'OFDF mettra en service Passar le 1.10.2023 et les clôtures de transit se feront obligatoirement avec Passar Transit.
- e-dec Export restera opérationnel jusqu'au 30.6.2024. Une nouvelle prolongation est souhaitée par les associations et l'économie et n'est pas totalement exclue par l'OFDF. Il est

donc fort probable qu'e-dec Export bénéficie d'une nouvelle prolongation au cours du projet.

- L'onboarding sera mis en place progressivement début 2023 et s'adressera dans un premier temps principalement aux clients de la douane qui utilisent le transit (NCTS). (cf. également l'article consacré au "ePortal Onboarding").

Atelier à Zollikofen

Le groupe de travail "Développement de logiciels" a organisé un atelier d'une journée le 20 octobre dans les environs de Berne. L'OFDF a présenté le processus des marchandises dans son ensemble et un grand nombre de processus partiels plus en détail. Ce fut une bonne occasion de discuter directement avec les spécialistes produits et les développeurs de l'OFDF et de leur poser des questions. Un petit film informatif a également été tourné pendant la réunion. Jürg Zellmeyer, Product Manager CargoWise, a pu faire quelques déclarations sur l'avancement des travaux et sur le projet. (jz)

Informations supplémentaires (en allemand seulement)

[Sous un même toit : La douane et l'économie se préparent ensemble à Passar 1.0](#)

État de la loi sur les douanes

Fin août, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le message relatif à la révision totale de la nouvelle loi sur les douanes. La CER du Conseil national (Commission de l'économie et des redevances) se penche en premier lieu sur le projet de loi. Après une audition en octobre, au cours de laquelle de nombreuses associations économiques telles que Spedlog-Swiss, SSC et EconomieSuisse ont pu soumettre leurs requêtes, le projet a été réexaminé en novembre. La CER rouvrira le débat en avril 2023, quand les résultats de trois autres commissions seront disponibles. Le projet est en principe approuvé, mais on aimerait éviter que la révision totale et la réorganisation de l'OFDF n'entraînent des coûts plus élevés que ceux initialement prévus dans le budget.

Le Conseil national examinera le projet au plus tôt lors de la session d'été 2023. En cas de nouveaux retards, le lancement de Passar 1.0 à la mi-2023 risque de se dérouler dans une zone de "non-droit", voire même de compromettre le lancement de Passar 2.0 début 2025. (jz)

Remplacement de NCTC par e-dec Export

Comme nous vous l'avons déjà annoncé lors du Declare-it Solution Day, nous vous recommandons vivement de remplacer la déclaration d'exportation NCTS par e-dec Export. Ce changement devrait, à notre avis, être effectué avant le rollout de Declare-it 5.0. Nous préconisons le 30 avril 2023 comme date butoir. SISA enverra en décembre un courrier aux clients concernés qui utilisent toujours majoritairement ou exclusivement les déclarations d'exportation NCTS pour veiller à ce que ce changement soit bien effectué. En outre, nous fournirons des informations lors de deux webinaires Round Table Declare-it : Le 24 janvier 2023 en allemand et le 31 janvier 2023 en français, toujours de 13h à 14h. Nous y présenterons les principaux changements ainsi que les simplifications apportées par e-dec Export, qui remplacera la déclaration d'exportation NCTS. Ces tables rondes Declare-it gratuites sont proposées à tous les clients SISA. L'objectif est de sensibiliser les responsables douane, les chefs d'équipe et les déclarants. (tc)

Modifications du Helpdesk SISA

Le WiseTech Global Group regroupe actuellement tous les systèmes de support. Par conséquent, l'équipe du helpdesk de SISA travaillera également sur la plateforme **eRequest Management Portal** de WiseTech. Vous pourrez utiliser eRequest pour enregistrer vos demandes directement en ligne. **Les collaborateurs du support SISA continueront à apporter une réponse compétente et efficace à vos demandes.** Toutes les personnes ayant adressé une demande au helpdesk de SISA au cours des 18 derniers mois ont déjà été saisies comme utilisateurs dans le

système de tickets eRequest. Les collaborateurs concernés ont été informés en détail par SISA au sujet de ces modifications et des instructions à suivre.

Dès que vous y aurez accès, vous pourrez créer vos tickets sur la plateforme eRequest Management Portal.

Pendant une période de transition limitée à fin décembre 2022, l'équipe du Helpdesk SISA continuera à traiter vos demandes par téléphone ou par e-mail.

A partir de janvier 2023, les demandes de support seront exclusivement traitées via eRequest. Nous vous recommandons de vous connecter à la plateforme eRequest dès réception de la lettre d'information. Ceci afin d'éviter des retards lors d'un premier cas de support.

Jusqu'à présent, les réactions des clients pilotes sont positives. La possibilité de soumettre des documents tels que des captures d'écran directement lors de la demande a été particulièrement appréciée. De plus, il est possible de voir à tout moment à quel stade de la résolution se trouve l'incident. Les incidents signalés ont été résolus de manière efficace et rapide, comme d'habitude. (tc)

Rollout Declare-it 5.0

Nous effectuerons le rollout de Declare-it à partir de juin 2023. Nous l'achèverons au plus tard le 30 septembre 2023 pour tous les clients qui travaillent avec NCTS. La raison en est le changement de date de référence pour la clôture du transit de la phase 4 du NCTS vers le transit Passar (NCTS 5). Pour les clients du centre de calcul SISA, la transition se fera lors d'une plage horaire de maintenance qui sera publiée ultérieurement. Les clients disposant d'une installation locale bénéficieront d'un créneau horaire approprié pour l'installation. La phase de rollout est très courte en raison des exigences de l'OFDF et va fortement solliciter l'équipe SISA tout comme vous-même. Nous vous communiquerons en janvier 2023 les dates du passage à Declare-it 5.0. Nous comptons sur votre coopération pour fixer les dates afin qu'il soit possible de configurer à temps tous les clients en vue du passage à Passar 1.0. (tc)

ePortal Onboarding

Le portail électronique ePortal est la base pour les dédouanements avec Passar (similaire à la gestion des clients de la douane pour e-dec et NCTS). L'enregistrement (onboarding) commencera dans les semaines à venir pour tous les clients NCTS. Afin de faciliter la prise de contact, nous avons défini un interlocuteur par entreprise, que nous avons transmis à l'OFDF avec votre accord. La prise de contact avec/par l'OFDF se fait toujours en concertation avec SISA, afin que nous puissions vous accompagner si nécessaire. L'objectif est le suivant : Avoir enregistré tous les clients NCTS dans le ePortal au plus tard le 31 mai 2023. Marco Moebius (marco.moebius@wisetechglobal.com) et S. Borchers (simon.borchers@wisetechglobal.com) se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question concernant le ePortal. (tc)

Uniformisation avec Passar 1.0 ?

Lors d'entretiens avec des responsables de Passar à l'OFDF, une uniformisation des processus douaniers est régulièrement évoquée. Cela concerne surtout les accords entre l'expéditeur et le destinataire agréés et les bureaux de douane. Nous partons du principe que de nombreux accords et solutions personnalisés existants ne seront plus possibles à l'avenir. C'est pourquoi nous vous recommandons vivement de discuter dans les prochains mois, avec votre bureau de douane, les procédures douanières qui impliquent un accord spécial et de vérifier en détail si elles peuvent encore être appliquées avec le nouveau système de gestion des marchandises et Passar 1.0. (tc)

N° de tarif obligatoire pour le transit avec Passar 1.0

La DG TAXUD a publié le 30 septembre 2022 une lettre dans laquelle elle rappelle l'obligation d'indiquer le code marchandise à 6 chiffres (selon le système harmonisé). Cela deviendra obligatoire avec Passar 1.0. L'indication du numéro de tarif à 6 chiffres est donc obligatoire avec Passar lors d'une déclaration de transit.

Nous fournirons de plus amples informations à ce sujet lors de la table ronde Declare-it "Processus de transit, y compris Da/Ea" du 14.12.2022 (13h00 - 13h45). (tc)

Informations supplémentaires

[Législation L 253 du 30 septembre 2022](#)

Actualités douanières

Désignation de la Turquie

La Turquie a demandé que seule la désignation "Türkiye" soit utilisée pour son pays dans les preuves d'origine établies en anglais, en allemand, en français ou en italien, et non plus les désignations "Turkey", "Türkei", "Turquie" ou "Turchia".

[Circulaire Désignation du pays d'origine ou du pays de destination dans le cadre de l'accord de libre-échange avec la Turquie](#)

Régime de transit commun:

Adhésion de l'Ukraine

Grâce à l'adhésion de l'Ukraine à la convention relative à un régime de transit commun (convention TC), les opérations de transit avec l'Ukraine sont désormais possibles depuis le 1^{er} octobre 2022, à condition que les adaptations nécessaires aient été effectuées.

[Régime de transit commun: adhésion de l'Ukraine](#)

REX – Registered Exporter

La liste des pays REX a été adaptée au 21.10.2022

[REX - liste des pays bénéficiaires participants \(SGP\)](#)

Origine préférentielle

La [Notice servant à la détermination de la validité formelle des preuves d'origine](#) a été adaptée au 14.11.2022

Les [Instructions concernant l'établissement et l'utilisation de preuves d'origine](#) ont été adaptées au 17.11.2022

Dates et événements

- **12.01.2023:** Declare-it Round Table: ePortal
- **31.01.2023:** Declare-it Round Table: NCTS remplacé par e-dec Export
- **10.05.2023:** Declare-it Solution Day à Bussigny

Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Téléphone: 0844 49 49 49

E-Mail: support@sisa.ch

Site internet: <http://www.sisa.ch>

eRequest: <https://myaccount-portal.cargowise.com/myaccount/Login/LoginLite.aspx>

Centre de service TIC de l'OFDF

Du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00

Téléphone +41 58 462 60 00

Contact [Formulaire web](#)

Inscription à l'Infoticker

Souhaitez-vous recevoir personnellement cet Infoticker ou le désinscrire?

Inscrivez-vous [sous ce lien](#) et nous serons ravis de vous ajouter à la liste de diffusion.

©SISA Décembre 2022